



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 4317

Texte de la question

M. Marcel Cabiddu attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les légitimes inquiétudes des associations de solidarité, des collectivités locales, mais aussi et surtout des personnes en grande difficulté ou en voie d'insertion, à l'annonce de la remise en cause des dispositifs CES, CEC et TRACE faite par le Gouvernement. La suppression et/ou la diminution très importante de ces contrats aidés auraient des conséquences désastreuses, d'une part, pour les bénéficiaires de ces contrats, qui ne peuvent envisager un retour à l'emploi sans avoir au préalable réussi le parcours d'insertion que permettent précisément ces mesures, et, d'autre part, pour les associations et collectivités, qui ne pourraient mener à terme leurs actions et engagements, connaîtraient de grandes difficultés de fonctionnement et seraient déstabilisées. Dans une période où le nombre des demandeurs d'emploi repart à la hausse et où, dans le département où il est élu, le taux de chômage est encore supérieur de 4 points à la moyenne nationale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour que soient maintenus ces moyens d'insertion professionnelle et sociale dont l'efficacité n'est pas contestable.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes des associations et des collectivités locales concernant l'éventuelle remise en cause des dispositifs TRACE, CES et CEC par le Gouvernement. Il convient de lui préciser qu'il n'est pas envisagé de mettre fin au programme TRACE sur lequel s'impliquent fortement le service public de l'emploi, les missions locales et PAIO. L'objectif de 92 000 entrées nouvelles dans ce programme a été inscrit dans la loi de finances pour 2003. Les dispositions concernant l'élargissement du programme pour les jeunes en très grande difficulté restent également en vigueur. Le souci du Gouvernement est de promouvoir et d'améliorer l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté et notamment les jeunes. Les contrats jeunes mis en place à la fin de l'été rencontrent un succès important auprès des entreprises. Un nouveau contrat d'insertion dans la vie sociale est en cours d'élaboration au bénéfice des jeunes de seize à vingt-cinq ans de bas niveau de qualification, ou sans qualification. S'agissant des CES, M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité s'est assuré de pouvoir disposer de l'enveloppe financière suffisante, pour faire face aux besoins de l'année 2003. Toutefois, il apparaît nécessaire, dans l'intérêt des personnes concernées comme de celui de la qualité des services rendus, de réfléchir à l'évolution de ce type de contrats eux-mêmes, afin de mieux répondre à la diversité des besoins et à l'objectif d'une réelle insertion professionnelle des publics employés dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Cabiddu](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4317

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2003

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3503

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1203